



Photo RLS : L'ouverture de l'atelier par le premier adjoint du Préfet de Kéniéba, monsieur Souleymane Coulibaly

L'Atelier de formation des élus sur la gestion des ressources naturelles à Kéniéba : « Messieurs les maires, Assumez-vous ! »

par Ibrahima Thiam, chargé de programme, RLS Dakar

« Messieurs les Maires, Assumez-vous ! »

Ce fut le mot d'ordre de l'atelier de formation des élus locaux sur la gestion des ressources naturelles à Kéniéba dans la région de Kayes au Mali organisé le 10 décembre 2018 par l'Association Action Solidarité Faléa (ASFA21) dans le cadre du partenariat avec la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung. La rencontre a vu la participation des douze maires des communes de Faraba, Baye, Dialafara, Sitakily, Dombia, Kassama, Kroukoto, Sagalo, Faléa, Guenou Gore, Dabia, du vice-président du Conseil de Cercle de Kéniéba, de l'adjoint du préfet, des représentants des services des Eaux et Forêts et de l'Assainissement.

Le cercle de Kéniéba est fortement affecté par la pollution suite aux nombreuses activités d'orpaillage sur le lit du fleuve Falémé. Depuis 2012 la Rosa Luxemburg Stiftung soutient l'initiative citoyenne d'ASFA21 qui lutte contre le projet d'ouverture d'une mine d'uranium à Faléa et se mobilise contre la pollution de

l'environnement du fleuve Falémé et de ses affluents à Kéniéba.

Une initiative citoyenne contre l'ouverture de la mine d'uranium à Faléa

C'est en 2006 que le gouvernement malien a octroyé à plusieurs entreprises étrangères des permis d'exploration à la recherche des minerais comme l'or, la bauxite, le cuivre, l'uranium etc. dans le cercle de Kéniéba. La société Canadienne Rockgate Corporation a ainsi obtenu un permis d'exploration de l'uranium sur une superficie de 150 km², soit le tiers de la commune de Faléa. Les populations et des élus locaux, sous la direction de l'Association des ressortissants et amis de la commune de Faléa (ARACF), se mobilisent pour montrer leur opposition à toute ouverture de la mine et exigent une consultation populaire pour les habitants des 21 villages de la Commune. En 2011 l'ASFA21 a pris la relève et a vulgarisé la lutte à travers le Mali, l'Afrique et le monde. Face au danger que représentent les activités des industries extractives (uranium, or, bauxite, cuivre, etc.) sur l'environnement et la santé des populations résidentes de la commune de Faléa, ASFA21 cherche à renforcer les capacités des acteurs locaux et des élus de Faléa et de Kéniéba, en matière de protection et de promotion des ressources naturelles et de la biodiversité. L'association veut asseoir les bases de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance du secteur minier.

Avec le concours du Groupe Europe Ecologie Les Verts au parlement Européen, une étude dénommée « Point zéro radiologique »ⁱ est réalisée pour déterminer le niveau naturel de la radioactivité avant toute exploitation. Une équipe locale de surveillance et de mesure de la radioactivité dans les endroits sensibles et les espaces de vie des populations locales a été mise en place. Depuis Juin 2016 la société Canadienne Goviex detient un permis d'exploration estimé à 7500 hectares à Faléa. Celui de Madini à l'est de Faléa et de Bala au Sud couvrent respectivement 6700 hectares et 12 500 hectares. ⁱⁱ



Photo ASFA21 : travaux d'amalgamation et de cyanuration sans protection appropriée

Etude sur la pollution du fleuve Falémé dans le cercle de Kéniéba

Avec le concours de la Rosa Luxemburg Stiftung, ASFA21 a commandité en 2017 une étude sur la problématique de la pollution voire la destruction de l'environnement de la Falémé et de ses affluents dans le cercle de Kéniéba. Dans cette partie du Mali, l'orpaillage est considéré comme une activité traditionnelle et culturelle et elle est une source de revenus pour les populations. Presque dans chaque village il y a au moins un placier et de plus en plus on assiste à un regain d'activité qui favorise l'arrivée massive des étrangers (Burkinabè, Ghanéens, Sénégalais etc.). Cette cohabitation fait souvent l'objet de conflits entre orpailleurs artisanaux et industriels mais aussi entre les différentes communautés elles-mêmes.ⁱⁱⁱ

Selon l'étude qui a couvert la rivière Falémé et ses affluents dans les communes Dabia, Kenieba, Faraba et Faléa, les méthodes utilisées dans la pratique de l'orpaillage à Kéniéba nuisent souvent à l'environnement. Le lavage et le traitement des produits chimiques se font manuellement avec des moyens archaïques (calebasses ou tables en bois).

C'est ce qu'a confirmé Guimba Diallo, ingénieur des Eaux et Forêts, réalisateur de l'étude :

« Les dragues sont des outils pour extraire le minéral dans le lit des fleuves. Elles nettoient carrément le fond du lit du fleuve et rejettent tous les graviers et tous les gravats. Ça dévie le cours du fleuve. Et on utilise le mercure pour nettoyer, pour récupérer tout l'or. »^{iv}

L'utilisation des produits chimiques est souvent attribuée aux étrangers (non-Maliens venant de la sous-région). Ces derniers rachètent les boues traitées par les orpailleurs maliens et font un deuxième traitement avec du mercure, du cyanure et d'autres produits chimiques. Les résidus de cyanure et d'autres produits chimiques sont déposés ou drainés vers le lit de la Falémé et ses affluents. Ce qui entraîne la pollution des eaux (nappes phréatiques et rivières contaminées).

L'exploitation minière artisanale impacte fortement l'environnement. Elle détruit le couvert végétal (coupe intensive d'arbres et utilisation des troncs pour les galeries souterraines). Des prélèvements d'eaux (eaux de forages et de puits) ont été effectués dans certains endroits de la Falémé (Diaka, Trondolito, Faléa, Djoulafoundo et un puits à Diaby) en vue de connaître l'évolution de la pollution au fil du temps.

Les rôles et responsabilités des Collectivités en matière de protection mines

L'étude sur la pollution de la Falémé interpelle l'Etat malien sur sa responsabilité en termes de veille sur la qualité et l'utilisation de cette ressource naturelle qu'est le fleuve Falémé. Elle situe aussi la responsabilité des élus locaux et suggère le respect strict des lois et règlements en matière d'exploitation minière et de protection de l'environnement. Enfin, elle propose la création d'un cadre de concertation sous la direction de la société civile.

C'est dans cette logique qu'ASFA21 a élaboré et proposé aux différentes communes concernées une convention locale de non-



Photo RLS : Participation massive des maires du cercle de Kéniéba

utilisation des produits chimiques (mercure et cyanure) dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le cercle de Kéniéba. Dans son discours d'ouverture, le représentant du Préfet M. Coulibaly a interpellé les participants en leur demandant d'assumer leurs responsabilités en tant que garants de l'environnement de leurs communes respectives. Les abus dans coupes de bois ainsi que la délivrance anarchique des permis de creuser des tracés, la mauvaise gestion des ressources financières issues des activités d'orpaillage sont autant d'aspects qui ont fait débat entre les chefs de village, les services des eaux et forêts, les services de l'assainissement, le conseil de cercle et les maires.

Le constat général est que l'orpaillage est un dossier très sensible à Kéniéba et dans la région de Kayes. Dans son exposé, le lieutenant Coulibaly, chef des services des eaux et forêts, a félicité cette initiative tout en regrettant qu'elle n'ait pas été prise plus tôt. Il reconnaît que c'est seulement à travers des ateliers d'information et de sensibilisation que le mal peut être atténué ou combattu. La restauration des sites continue d'être le souci principal des populations. Les nombreux trous délaissés par les orpailleurs constituent un danger permanent non seulement pour le bétail mais aussi pour les individus. Il existe une gestion opaque de ressources issues des services des eaux et forêts, une question largement discutée. C'est ainsi qu'il a été proposé que l'argent issu des permis

d'exploitation soit utilisé pour financer la restauration des sites. Quant au représentant des services d'assainissement, il a insisté sur le trafic illégal de cyanure dans le pays.

L'atelier a permis briser quelques tabous relatifs à la responsabilité individuelle des acteurs impliqués et de faire des recommandations. Les maires ont salué l'initiative et appellent à d'autres rencontres regroupant les différents services qui pourraient être élargies à d'autres thématiques comme la gestion des ressources financières issues des activités minières. La problématique de la pollution du fleuve Falémé dépasse le Mali avec des répercussions sur les pays limitrophes comme le Sénégal et la Guinée à travers ses affluents sur les fleuves Sénégal et Bafinga. Une convention de partenariat entre ASFA 21, La Lumière (de Kédougou) et autres organisations de la société civile de la République de Guinée et de la Mauritanie a été signée dans ce sens pour mettre en place un Observatoire du fleuve Falémé et du Bassin du fleuve Sénégal.

Tous les articles publiés sur ce site ont été écrits de manière indépendante. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Rosa Luxemburg Stiftung

ⁱ http://crides.ritimo.info/IMG/pdf/appele_de_falea-1.pdf

ⁱⁱ <http://www.goviex.com/Falea.php>

ⁱⁱⁱ <https://maliactu.net/mali-conflits-dans-le-secteur-de-lorpaillage-les-licences-de-letat-pomme-de-discorde/>

^{iv} <http://www.rfi.fr/afrique/20180527-mali-falea-riviere-faleme-fleuve-senegal-pollution-orpaillage-or-asfa21>